

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEISE**



DATE DE CONVOCATION :

Le 15 juin 2015

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE :	34
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :	25
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS :	9
- AYANT DONNE POUVOIR :	6

Le lundi 22 juin 2015 à 19h, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférences de la mairie de Tignes, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL MOUSSELARD.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Louis GARNIER, Michel GIRAUDY, Eric MINORET (Bourg-Saint-Maurice)
Messieurs Gilles FLANDIN, Jean-Pierre MOREL (Les Chapelles)
Madame Arlette NOIR, Monsieur Jean-Claude FRAISSARD (Montvalezan)
Monsieur Paul CUSIN-ROLLET (Sainte-Foy-Tarentaise)
Madame Marie-Agnès ARPIN, Messieurs Jean-Luc PENNA, Oliver PETIT (Sééz)
Madame Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Monsieur Xavier TISSOT, Jean-Christophe VITALE (Tignes)
Madame Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Marc BAUER, Gérard MATTIS (Val d'Isère)
Messieurs Alain EMPRIN, Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Gilles FLANDIN), Claude MAHNANA, Messieurs Georges CHARRIERE, Léon EMPEREUR (pouvoir à Paul CUSIN-ROLLET), Laurent HANICOTTE (pouvoir à Jean-Claude FRAISSARD), Patrick MARTIN (pouvoir à Audrey NALIN), Gilles MAZZEGA, Fabien RAISSON (pouvoir à Jean-Luc PENNA), Georges TRESALLET (pouvoir à Michel GIRAUDY).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Claude FRAISSARD

**N°2015-37 RD 84 A MONTVALEZAN ET SAINTE FOY TARENTEISE
REGULARISATION FONCIERE D'EMPRISES ROUTIERES**

Dans le cadre de la régularisation foncière de l'emprise de la route départementale (RD) 84 sur le territoire des communes de Montvalezan et Sainte Foy Tarentaise, la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise (MIHT) consent la cession au Département des terrains mentionnés ci-dessous pour une superficie totale de 14 231 m² :

Commune de MONTVALEZAN

Parcelles entières

Section	Numéro	Surface en m ²
B	1383	10
B	1508	135
C	201	245
C	202	242
C	203	96
C	540	148
C	652	695
C	680	618
C	687	625
C	688	809
C	964	94
C	647	505
TOTAL		4 222

Parcelles divisées

Section	Numéro	Surface en m ²
B	1113	165
B	1115	130
C	477	102
TOTAL		397

**Commune de SAINTE FOY
TARENTEISE**

Parcelles entières

Section	Numéro	Surface en m ²
A	555	1387
A	567	375
A	572	950
A	575	1242
A	579	1225
A	728	433
A	2063	320
A	2067	58
A	2073	308
A	2092	510
A	2128	101
A	2134	23
A	2136	328
A	2138	19
A	2140	63
A	2142	307
A	2148	379
A	2154	40
A	2179	406
TOTAL		8 474

Parcelles divisées

Section	Numéro	Surface en m ²
A	570	708
A	692	120
A	726	29
A	738	37
A	739	7
A	741	158
A	2144	79
TOTAL		1 138

La MIHT accepte d'effectuer le transfert de propriété à l'euro symbolique puisqu'il s'agit d'emprises constituant d'ores et déjà le domaine public routier de fait.

Après avis du Bureau communautaire du 08/06/2015, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER**, en vue de la régularisation foncière de l'assiette de la RD 84 sur le territoire des communes de Montvalezan et Sainte Foy Tarentaise, l'acquisition à l'euro symbolique, auprès de la MIHT, des terrains mentionnés ci-dessus pour une superficie totale de 14 231 m².
- **AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à signer les actes à intervenir en ce sens.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELDARD**

